



LIBÉRER
LES ENTREPRISES
LIBÉRER
LES ÉNERGIES

SIGNATURE DE
D'ACCORD RÉGION
AVEC LA FEI :

**Avec l'Europe,
de nouveaux outils
d'ingénierie financière
pour les Entreprises
Réunionnaises**

LA RÉUNION!
positive!



SOMMAIRE

-  **3** ACCORD REGION - FEI POUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ADAPTÉS AUX ENTREPRISES RÉUNIONNAISES
-  **5** GESTION DU FONDS DE FONDS « LA FINANCIÈRE RÉGION RÉUNION » EN COLLABORATION AVEC LE FEI
BASE DU PARTENARIAT RÉGION - FEI
STRUCTURE DU FONDS DE FONDS « LA FINANCIÈRE RÉGION RÉUNION »
-  **7** LES PRÊTS À TAUX RÉDUIT ET LES OPÉRATIONS EN FONDS PROPRES OU QUASI FONDS PROPRES COMME OUTILS DE « LA FINANCIÈRE RÉGION RÉUNION »
- 9** ANNEXE

LA RÉUNION
positive.

APPUI
AUX
ENTREPRISES

**ACCORD
REGION – FEI
POUR DES
INSTRUMENTS
FINANCIERS
ADAPTÉS AUX
ENTREPRISES
RÉUNIONNAISES**

ACCORD RÉGION – FEI

pour des Instruments Financiers adaptés aux entreprises réunionnaises

La Région a initié une politique d'appui aux entreprises en accompagnant la mise en place des outils de renforcement de haut de bilan des entreprises locales. Parallèlement elle s'est engagée à doter des fonds pour les prêts et des garanties en vue de répondre aux différents besoins des entreprises.

Le projet de mise en œuvre des Instruments Financiers (IF) franchit une étape importante ce 12 septembre 2017, avec la signature de l'accord de financement entre La Région Réunion et le Fonds Européen d'Investissement (FEI).

Cette signature est le résultat d'une convergence :

- ▶ des initiatives Régionales du précédent Programme Opérationnel Européen;
- ▶ de notre stratégie annoncée pour cette mandature et exprimée dans le SRDEII;
- ▶ des nouveautés apportées par la réglementation européenne;

TOUTES CES INTERVENTIONS CONCOURRONT AU MÊME OBJECTIF : FAVORISER L'ACCÈS DE NOS ENTREPRISES AUX CONCOURS BANCAIRES, PARTENAIRES INCONTOURNABLES DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES.

Ces initiatives Régionales ont permis l'émergence de plusieurs opérateurs avec des projets innovants, mais aussi d'accompagner des opérateurs historiques dans leur développement. Il y a confirmation de la pertinence de mettre en place les conditions de libération de énergies et de soutenir la compétitivité de nos opérateurs.



LA RÉUNION!
positive!

**GESTION
DU FONDS
DE FONDS
« LA FINANCIÈRE
RÉGION RÉUNION »
EN COLLABORATION
AVEC LE FEI**

Gestion du Fonds de Fonds « La Financière Région Réunion » en collaboration avec Le FEI

BASE DU PARTENARIAT RÉGION - FEI

Conformément à la réglementation européenne et au Programme Opérationnel FEDER 2014-2020, les Collectivités Régionales ont la faculté d'orienter une partie des fonds structurels (FEDER – FEAMP – FSE) vers un fonds global.

Au vu de la technicité du dispositif et de la nécessaire animation, **LA RÉGION RÉUNION A DÉCIDÉ DE CONFIER LA GESTION DU FONDS DE FONDS AU FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENTS (FEI : FILIALE DE LA BEI)**. Préalablement il est demandé aux Collectivités, qui font le choix de mettre en place un fonds, de procéder à une évaluation Ex-ante du marché pour identifier les insuffisances du marché du financement. Chronologiquement, *La Région Réunion avait mandaté pour cette évaluation le Cabinet Price et les conclusions ont été présentées en 2015, ainsi qu'au Comité National Suivi des Fonds Européens.*

Entre décembre 2016 et février 2017, le FEI a mené un complément d'enquête auprès des intermédiaires financiers qui opèrent sur le département.

Cette analyse avait pour objectifs :

- ▶ Confirmer ou infirmer les hypothèses de l'évaluation Ex-Ante;
- ▶ Jauger la profondeur réelle du marché;
- ▶ L'intérêt des intermédiaires financiers de promouvoir le dispositif sur le département;
- ▶ Enfin, mesurer leurs capacités à gérer les aides d'Etat, et notamment s'organiser pour permettre les contrôles dans la distribution des fonds alloués.

B) STRUCTURE DU FONDS DE FONDS « LA FINANCIÈRE RÉGION RÉUNION »

Au termes des arbitrages budgétaires réalisés (fin 2016) et les évaluations prospectives du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020, les fonds dégagés sur l'OT3 pour les instruments financiers s'élève à 24 M€.

De plus, la contrepartie nationale de 6 M€, le fonds se serait établi à 30 M€. Cette allocation donne une taille insuffisante au regard des besoins du marché et de la masse critique nécessaire.

IL A ÉTÉ DEMANDÉ À LA BEI D'APPORTER UN COMPLÉMENT DE FINANCEMENT POUR ATTEINDRE LA TAILLE CRITIQUE DE 50 M€.

La BEI s'est proposée de puiser les 20 M€ sur le fonds spécial dit « Fonds Juncker ».

Cet emprunt de La Région Réunion auprès de la BEI est un emprunt dit « contingent », cela signifie que l'emprunt sera remboursé en totalité si et seulement s'il y a utilisation de la totalité du Fonds de Fonds.

CETTE INGÉNIERIE FINANCIÈRE EST UNE PREMIÈRE POUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE et montre l'avant-gardisme de La Région Réunion dans le développement d'outils financiers pour les entreprises réunionnaises.

Après la signature de l'accord de financement signé entre les deux parties, **LE FEI PROCÉDERA À DEUX APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) :**

- ▶ AMI pour l'outil de Dette;
- ▶ AMI pour l'outil de Capital Risque.



LA RÉUNION!
positive.



**LES PRÊTS À TAUX
RÉDUIT ET LES
OPÉRATIONS EN
FONDS PROPRES OU
QUASI FONDS
PROPRES COMME
OUTILS DE
« LA FINANCIÈRE
RÉGION RÉUNION »**

Les prêts à taux réduit et les opérations en fonds propres ou quasi fonds propres comme outils de « La Financière Région Réunion »

LE FONDS DE FONDS « FINANCIÈRE RÉGION RÉUNION » SE PROPOSE DE METTRE À LA DISPOSITION DES OPÉRATEURS DEUX OUTILS :

- ▶ des prêts à taux réduit;
- ▶ des opérations en fonds propres ou quasi fonds propres.

PRÊTS À TAUX RÉDUIT

L'objectif est de proposer des capacités de financement compétitives pour les TPE-PME de La Réunion. Avec les prêts à taux réduit, les entreprises réunionnaises se retrouveront sur les taux standards contractés en Métropole.

À titre d'illustration, pour un prêt de 1.000.000 d'euros, à 3,5% le taux de marché sur 5 ans :

La banque prêtera sur ses fonds à hauteur de 40 %, soit 400 K€ à 3,5%

LE FONDS INTERVIENDRA À HAUTEUR DE 60 %, SOIT 600 K€ À 0,5%

- ▶ Il en résulte un **TAUX DE SORTIE POUR LA TPE-PME DE 1,7%, SOIT UN TAUX RÉDUIT DE MOITIÉ.**

LES OPÉRATIONS EN FONDS PROPRES OU QUASI FONDS PROPRES

Cet instrument aura pour objectif de cibler les PME dans certaines phases de leur cycle de vie, et ayant pour objectif de renforcer les fonds propres des Bénéficiaires Finaux qui sont installés et opèrent dans la Région.

Cet instrument de co-investissement aura également pour objectif d'attirer éventuellement des co-investisseurs extérieurs à la Région (tels que : Business Angels et acteurs du Capital Risque notamment du moment que le co-investisseur respecte certaines conditions qui seront définies dans l'Accord Opérationnel) destinés à investir aux côtés du fonds dans ses sociétés cibles afin de répondre, en particulier, à certaines demandes d'investissement liées au **RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE BILANCIELLE DES TPE-PME EN PHASE DE PRÉ-AMORÇAGE, AMORÇAGE, CRÉATION, 1ER DÉVELOPPEMENT.**

En application du Règlement Général d'Exemption, cet instrument financier pourrait avoir des pourcentages d'intervention variables en fonction de la phase de développement de la PME, conformément au Règlement Général d'Exemption (Règlement (UE) No 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014).

SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PME QUI ONT MOINS DE TROIS ANS D'ACTIVITÉ APRÈS LEUR CRÉATION, 6,25 M€ SERONT DÉDIÉS PRIORITAIREMENT À CES PETITES STRUCTURES, cette enveloppe se décompose en :

▶ **5 M€ DU MONTANT GLOBAL POUR LES PRÊTS DANS LE CADRE DE L'INSTRUMENT FINANCIER DE PRÊT (N°1).**

▶ **1.25 M€ DU MONTANT GLOBAL POUR DES PARTICIPATIONS DANS LE CADRE DE L'INSTRUMENT FINANCIER DE HAUT DE BILAN (N°2)**



LA RÉUNION!
positive!

Viennoiserie

Artisan



Le Pâtin Gourmand
vous propose

NOI SAINS NUTRITIONNELS

BANETTE COMPLET
BANETTE EPAULE
BANETTE COEUR DE LIN

NOI GOURMANDISES SUCREES

BANETTE CHOCOLATE
BANETTE AUX FRUITS
BANETTE SPORTIF

Tél : 0262 39 18 48

ANNEXES

PILIER 3